

Numérique et mobilité

Le Maas, pour qui, pourquoi ?

Le Maas (Mobility as a service) est un guichet unique pour rendre accessible l'ensemble des services de mobilité déployés sur un territoire. Un outil puissant qui pourrait faciliter la mobilité intermodale, durable et économe en fonds publics. Son succès repose sur des principes classiques de l'univers numérique

Transports, Infrastructures & Mobilité n°519 p. 29

Enfin, de nouvelles sources de données pour analyser la mobilité !

Tous les analystes de la mobilité cherchent de nouvelles sources de données pour disposer d'informations actualisées, facilement accessibles et à moindre coût. Si la loi Mobilités instaure l'obligation d'ouvrir les données, la route vers l'open data est pavée d'obstacles. Panorama des nouvelles sources de données permettant de comprendre les mobilités et d'évaluer les politiques publiques.

Transports, Infrastructures & Mobilité n°519 p.37

Rail-route

Brittany Ferries - Rail-route. Premiers pas entre le port de Cherbourg et Bayonne

En synergie avec son réseau maritime reliant la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Espagne, Brittany Ferries (BAI) ajoute une nouvelle corde à son arc en devenant opérateur combiné rail-route.

L'Officiel des transporteurs n°3009 p.9

Parkings

Parkings sécurisés. À quand la fin de la pénurie ?

Avec un premier appel à projets, la Commission européenne injecte 60 millions d'euros pour créer des places de parking sécurisées. Quand à la nouvelle norme EU Parking Standard, elle devrait marquer un coup d'accélérateur.

L'Officiel des transporteurs n°3009 p.26

Logistique

Logistique durable : une responsabilité collective

Tout le secteur de la supply chain est attendu sur ce terrain : la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Côté transport et côté entreposage, les initiatives se multiplient.

Supply Chain Magazine n°25 p.76

TRM

Loi d'orientation des mobilités. Le TRM est aussi concerné !

Après deux ans d'élaboration, la loi d'orientation des mobilités a été promulguée le 24 décembre 2019. Elle comporte des mesures relatives au TRM présentées dans cet article.

L'Officiel des transporteurs n°3002-3003 p.12

Livraison

Livraison par drones. La phase commerciale se précise

D'un côté, des start-up défrichent les modèles économiques de la livraison aérienne par drone, quitte à s'associer avec des ténors de la messagerie expresse ou de la distribution. De l'autre, Google, Amazon et Uber passent à l'action.

L'Officiel des transporteurs n°3002-3003 p.32

Transport de marchandises dangereuses

Réglementation. Mise à jour de l'arrêté sur les marchandises dangereuses

La réglementation relative au transport de marchandises dangereuses (TMD) reste en mouvement. Un nouvel arrêté daté du 13 décembre 2019 (JO du 21 décembre 2019) modifie l'arrêté TMD du 29 mai 2009 en précisant les règles se rapportant aux opérations de livraison de carburants destinés aux moteurs à combustion, en cours de transport, ainsi que celles liées à la construction de flexibles pour le transport de gaz liquéfiés réfrigérés.

L'Officiel des transporteurs n°3005 p.9